

NOUVION SUR MEUSE

SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
13 JANVIER 2022



SEANCE ORDINAIRE

du 13 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, et le 13 janvier à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : M.M. CLAUDE Jean-Luc - POIROT Jean-Paul - CROIZIER Patrick - LOUSTE Gérard - LONGUET Patrick - SACRE Didier - DIDIER Arnaud - LECRONT Philippe.
Mmes PELTIEZ Valérie - LEPAGE Annie - TRASSART Alexandra - REMACLY Agnès - NIVLET Nadine - ROGET Nathalie - GODART Corinne - VAUTIER Cathy.

EXCUSES : Mme DEMART Alice et M.M. SIKORZINSKI Michel - PAQUIS Renaud, absents excusés.

M.M. SIKORZINSKI Michel et PAQUIS Renaud avaient donné pouvoir écrit à Mme GODART Corinne et M. DIDIER Arnaud de voter en leur nom toutes décisions ou délibérations qui viendraient à être prises au cours de la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CROIZIER Patrick.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

ACQUISITION DE TERRAINS

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à l'acquisition de parcelles de terrains situées au lieu-dit Le Village.

** Donne un avis favorable quant à l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées AC 320 au lieudit Le Village pour une contenance de 1 are 86 centiares et AC 657 au lieudit Le Village pour une contenance de 15 ares 39 centiares moyennant le prix principal de 35 000,00 €. La contenance totale des deux parcelles est de 17 ares et 25 centiares.

** S'engage en qualité de demandeur à acquitter les frais de notaire correspondants.

** Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que les pièces se rapportant à ce dossier.

** Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022.

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal décide de procéder aux décisions budgétaires modificatives suivantes sur l'exercice budgétaire 2021 :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Article 022 : - 3 000,00 €

Article 6262 : + 3 000,00 €

Section de fonctionnement - Dépenses :

Article 022 : - 1 000,00 €

Article 6518 : + 1 000,00 €

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'Adjoint administratif.
- qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de recruter un agent non titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

** Décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif, d'une durée hebdomadaire de 17,5/35^{ème}, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 31 août 2023 pour un accroissement temporaire d'activité.

** Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022.

** Décide de recruter à compter du 1^{er} mars 2022 un agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé. Le contrat ne pourra être conclu que pour une durée maximale de douze mois.

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

